

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 12 février 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	25 janvier 2024	25 janvier 2024
19	13	13 + 1		

Délibération 2024_02_03 : Budget Primitif 2024 lotissement

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 12 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jean-Pierre PARONNEAU, Jackie ALBERT, Martine YVON, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Christophe PARION, Martine LLEU, Claude LAROCHE, Jean François MALTERRE, Sébastien SANTOLINI, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP

Membres absents non représentés : Cécile BONNIFAIT, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE.

Membres absents représentés : Sandrine GUIBERT (donne pouvoir à Jean-Pierre PARONNEAU).

Secrétaire de séance : Claude RAVON

Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L1612-2 et L1612-8

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe lotissement comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	600 000.00	600 000.00
Section d'investissement	595 000.00	595 000.00
TOTAL	1 195 000.00	1 195 000.00

Dépenses et recettes de fonctionnement : 600 000.00 €

RECETTES FONCTIONNEMENT - CHAPITRE	BP 2024
042 – Opérations d'ordre	595 000.00
043 – Transfert charge financières	5 000.00
SOUS-TOTAL	600 000.00
002 – Report à nouveau	0.00
TOTAL	600 000.00

DÉPENSES FONCTIONNEMENT - CHAPITRE	BP 2024
011 – Charges à caractère général	590 000.00
66 – Charges financières	5 000.00
043 – Transfert charge financières	5 000.00
SOUS-TOTAL	600 000.00
023 – Virement à la section d'investissement	0.00
TOTAL	600 000.00

AR Prefecture

017-200080091-20240212-20240203-DE

Reçu le 20/02/2024

Dépenses et recettes d'investissement 080.00 €

INVESTISSEMENT 2023	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 16 – emprunts et communes		595 000.00
Virement de la section de fonctionnement		0.00
040 – Opérations d'ordre	595 000.00	
TOTAL	595 000.00	595 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 voix abstentions (MM. Malterre et Kamp) :

- **Approuve** le budget primitif 2024 du lotissement arrêté comme ci-dessus :
 - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 12 février 2024
Le Maire

Denis DUBOURGNOUX

